www.gymdethise.com

Jeunes-Poussins
Nés entre 2014 et 2016

Chers Parents,

Vous venez d'inscrire (ou de réinscrire) votre enfant à « La Gym de Thise » (affiliée à la F.S.C.F). Nous vous remercions de votre confiance et vous demandons de lire (ou relire) très attentivement ce courrier.

L'inscription de votre enfant deviendra effective lorsque son dossier sera complet. Aussi nous vous laissons jusqu'au 14 Octobre 2022 pour régulariser son inscription.
Nous vous signalons que passé ce délai, le Club ne sera plus en mesure d'accepter votre enfant.

HORAIRES

Les entraînements des Mini Poussins (initiation gymnique) et Jeunes Poussins ont lieu le :

Mardi de 17h15 à 18h30

Comme le règlement du gymnase me stipule, la porte d'entrée est ouverte **10minutes** avant et après le cours. Les enfants doivent être amenés et repris pensant ce temps ; ceci afin de faciliter la rotation des différentes sections .

INSTALLATION ET RANGEMENT DU MATÉRIEL

Nous comptons sur tous les parents pour participer à l'installation et au rangement du matériel. En aidant les moniteurs vous allez permettre à l' entraînement de commencer plus rapidement. Nous vous rappelons que tous les moniteurs de la « Gym de Thise » sont bénévoles.

DOSSIER ADMINISTRATIF

- **Fiche administrative**
  Merci de compléter entièrement cette fiche. Ne pas oublier de signer le paragraphe d'assurance ainsi que la partie renseignements médicaux.
  Pour une meilleure transmission des informations et pour réduire les photocopies dans un souci d'écologie, nous vous demandons de nous transmettre votre adresse e mail . Celle-ci ne sera pas visible des autres.
- **Certificat médical**
  Retourner le coupon du certificat médical à imprimer sur le site de la gym de Thise.
- **Photo d'identité**
  Deux photos d'identité format 2,5 par 3 cm (fiche administrative et licence).
- **Cotisation (licence, assurance)**
  165€ (130€ pour les pitchounets, les mini-pouss', les jeunes-poussins)
  255€ pour deux inscriptions
  300€ pour trois inscriptions
  355€ pour quatre inscriptions

La « Gym de Thise » étant affilée à l'ANCV vous pouvez utiliser vos chèques-vacances pour régler la cotisation du club. Mais nous ne prenons pas les coupons ANCV.
Vous avez la possibilité de payer la cotisation de façon échelonnée. (3 chèques maximum à donner avant le 7 octobre 2022 le dernier sera encaissé au plus tard le 9 décembre 2022)
Si vous le désirez nous pouvons-vous fournir une attestation d'inscription pour votre comité d'entreprise.

TENUE VESTIMENTAIRE

- **Short et léotard du club :** Prix neuf : 65€ (prix d'achat par le club au fournisseur 75€)
- **Survêtement du club :** Le survêtement du club n'est pas obligatoire, disponible selon les stocks.

Prix neuf : 65€ (prix d'achat par le club au fournisseur 75€)
Si vous le souhaitez, le club reprend au prix de 25€ les tenues d'occasion qui sont en bon état.
Vous pourrez acheter les tenues lors des permanences au gymnase (les dates vous seront communiquées

ultérieurement) ou en vous adressant directement à Pascale ARBEZ – 80 rue de Besançon à Thise – 03.81.61.33.08 à partir de 18h

- **Tenue d'entraînement :** Nous demandons des vêtements dans lesquels l'enfant se sente à l'aise et qui ne craignent rien : short, cycliste, jogging, tee-shirt…

Le gym peut-être pieds nus (le revêtement du gymnase n'est pas froid), avec une vieille paire de socquettes ou en ballerines.

- Nous vous proposons à l'inscription d'acheter le tee-shirt du club au prix de 10€

CONCOURS ET TRANSPORTS (Nombre de gymnastes limité à certains concours)

Les compétitions ne sont pas l'objectif premier de nos entraînement mais sont pour nous la conclusion de notre année gymnique et pour votre enfant la possibilité de voir les progrès qu'il aura fait tout au long de l'année.
C'est pourquoi la participation aux concours de fin d'année est **instamment** demandé à **tous** les gymnastes.
Nous vous communiquerons les dates dès que le calendrier gymnique aura été établi.

- **Concours à Besançon :** Les trajets seront assurés par les parents. En aucun cas un enfant ne pourra être transporté dans le véhicule d'un moniteur.
- **Concours à l'extérieur de Besançon :** En fonction du nombre de gymnaste les déplacements sont assurés par les parents ou se font en bus.

ASSIDUITÉ

Une feuille de présence étant établie par section, à chaque entraînement, un justificatif oral ou écrit des parents est demandé en cas d'absence de l'enfant. Les enfants qui ne seront pas assidus aux entraînements et aux compétitions ne seront pas prioritaire l'année suivante.
Il est noter qu'un manque de respect de l'enfant envers l'encadrement entraînerait le club à prendre certaines dispositions pouvant aller jusqu'à la cessation de l'activité pour l'adhérent concerné.
Si votre enfant doit quitter l'entraînement avant la fin de celui-ci, une décharge de responsabilité du club devra être obligatoirement signée de votre part.

ASSURANCE

Le club est assuré uniquement par un contrat de responsabilité civile.
Est donc l'assuré par le club :
- tout adhérent se blessant au cours de son entraînement ou alors d'une compétition.

N'est pas assuré par le club :
- tout adhérent qui, pendant un entraînement, porte préjudice (blessure, lunettes cassées, vêtement détérioré…) à un autre adhérent. (c'est votre propre assurance « responsabilité civile » qui entre en jeu).
- tout adhérent qui se blesse tout seul, pendant le trajet aller ou retour de son domicile au gymnase (c'est une assurance de type « individuelle accidents » qui prendra en charge ce type de sinistre).

Les assurances scolaires, option « extra-scolaire » couvrent cet accident ainsi que certaine option de contrat « responsabilité civile »
Nous restons à votre entière disposition pour tout autre renseignement et nous vous adressons nos sportives salutations.

MINI-POUSSINS - JEUNES-POUSSINS

Nés entre 2014 et 2017

Horaire d'entraînement : Mardi de 17h15 à 18h30
Coordonnées de la responsable de section

PASSEMARD Jean-Luc 06.72.93.31.50
Tel gymnase 03.81.61.07.82
Tel portable du club 06.10.55.53.34

Coupon à conserver